



Procès-Verbal du conseil municipal

Séance du jeudi 09 juillet 2026

HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSÉE
Téléphone : 04.92.23.10.03
courriel : info@ville-argentiere.fr

1

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents (17) : Rémi ROUX, Benjamin SÉMIOND, Marie-Laure MARFOURE, Sébastien FERRUS MACHADO, Marie GUIMBERT, Michel LAPALUS, Céline BLANCHET, Françoise BRUNET, Denis FRASSIN, Cédric MIGLIACCIO, Marion NICOLAS, Stéphanie PERSICOT, Loïc RICHARD, Alain SANCHEZ, Grégory TARDY, Laurent THOUVENOT, Sylvia VIGNE.

Pouvoir (2) : Alice PRUD'HOMME absente donne pouvoir à Alain SANCHEZ, Jean-Pierre RIPPET absent donne pouvoir à Laurent THOUVENOT.

Le quorum étant atteint (*au moins la moitié des membres en exercice est présente*), Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 00.

I. Désignation du secrétaire de séance

Madame Marie GUIMBERT est désignée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 juin 2026

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal au vote du conseil municipal. Une erreur matérielle concernant le nombre de présents et représentés est signalée et sera corrigée.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

III. Décisions du maire prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises depuis la précédente séance :

- Signature d'une convention d'occupation temporaire à titre précaire entre la commune et monsieur Maxime Cassier.
- Signature d'une convention d'occupation temporaire à titre précaire entre la commune et monsieur Jean-François Portet.
- Signature d'un bail de location avec la gendarmerie.

IV. Comptes-rendus des réunions des commissions municipales

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des comptes-rendus des commissions municipales thématiques qui se sont déroulées au cours du mois de juin.

22 juin 2026 : Commission « personnel communal ». Rapporteur : Michel LAPALUS

La commission s'est réunie afin d'examiner les candidatures reçues pour pourvoir un poste vacant au sein des services techniques. Après étude des dossiers, la candidature de Monsieur Romain DISDIER a été retenue pour assurer les missions d'agent polyvalent à dominante voirie. Sa prise de fonction est prévue à la fin du mois de juillet.

23 juin 2026 : Commission « travaux » élargie à l'ensemble du conseil municipal. Rapporteur : Rémi ROUX

Les élus ont défini les grandes orientations relatives au parc des logements communaux. La réflexion a notamment porté sur la vente de l'ancienne maison des cités polonaises, dont la rénovation apparaîtrait peu pertinente au regard des investissements nécessaires. Les appartements de l'école de l'Église ont été identifiés comme une priorité de réhabilitation, avec la création d'un accès extérieur indépendant. Les perspectives de rénovation du bâtiment de la Cure ont également été étudiées ainsi que l'éventuelle cession de logements situés dans l'immeuble du Coucardier lorsque les conditions le permettront.

29 juin 2026 : Commission « écoles ». Rapporteur : Marie GUIMBERT

La commission a examiné l'évolution du coût de la restauration scolaire. Malgré l'augmentation appliquée par le prestataire, il a été proposé de maintenir le tarif acquitté par les familles. Les effectifs prévisionnels de la rentrée scolaire ont également été présentés. Enfin, les membres ont préparé le renouvellement du Conseil Municipal Jeunes qui interviendra à la rentrée.

30 juin 2026 : Commission « animation ». Rapporteur : Sylvia VIGNE

La commission a étudié la demande de l'association Free'son Alpin relative à l'organisation d'un festival musical. Les élus ont estimé que plusieurs éléments relatifs à la sécurité de la manifestation devaient être complétés avant toute autorisation. Une solution alternative sur le complexe sportif a été évoquée sous réserve de garanties suffisantes.

V. Délibérations approuvées

1. Actualisation de la liste des membres des commissions municipales thématiques

Le conseil municipal procède à une actualisation de la composition des commissions municipales. Benjamin SÉMIOND rejoint notamment la commission « personnel communal ». Une nouvelle commission « communication et citoyenneté » est créée afin de traiter les questions de communication institutionnelle et de participation citoyenne.

Approuvé à l'unanimité

2. Renouvellement de la dénomination « Commune touristique »

La commune bénéficiant de la dénomination « Commune touristique » depuis août 2021, le conseil municipal sollicite son renouvellement auprès de l'État. Cette reconnaissance valorise les actions menées en matière d'accueil, d'animation et de développement touristique.

Approuvé à l'unanimité

3. Convention de gestion pour une fourrière automobile

Afin de répondre aux situations de stationnement abusif, dangereux ou gênant, le conseil municipal approuve la signature d'une convention avec la société LDM Auto, gardien de fourrière agréé. Cette convention encadre les opérations d'enlèvement, de transport et de gardiennage des véhicules sur le territoire communal, tout en maintenant les pouvoirs de police du maire.

Approuvé à l'unanimité

4. Adhésion au service intérim du Centre de Gestion des Hautes-Alpes

La commune adhère au service intérim proposé par le Centre de Gestion afin de faciliter le remplacement ponctuel d'agents absents ou de faire face à des besoins temporaires de personnel.

Approuvé à l'unanimité

5. Désignation de représentants auprès du label « Ville Prudente »

Le conseil municipal désigne les élus chargés de représenter la commune auprès du label « Ville Prudente ».

Sont désignés Monsieur Cédric MIGLIACCIO, titulaire, et Monsieur Laurent THOUVENOT, suppléant.

Approuvé à l'unanimité

6. Convention de partenariat relative à l'organisation du Salon des éditeurs de livres de voyage

Le conseil municipal approuve la participation de la commune au projet culturel « Le Regard Voyageur » porté par la commune de Champcella. Une contribution financière de

400 € est accordée afin de soutenir cette manifestation culturelle organisée à l'échelle du territoire.

Approuvé à l'unanimité

7. Convention de gestion de la co-activité sur le torrent du Fournel

Le conseil municipal approuve la signature d'une convention entre la commune, EDF, les Forces du Fournel et l'association Pro Canyoning 05. Cette convention vise à renforcer la sécurité des pratiquants en organisant le suivi des débits, le fonctionnement du système d'alerte et l'information du public.

Approuvé à l'unanimité

8. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Écrins

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur une modification statutaire portant sur la compétence « promotion du tourisme ». La modification proposée consiste à supprimer la mention suivante : « *animations destinées en priorité aux populations touristiques, organisées en collaboration avec des associations locales, lorsque celles-ci existent* ».

- **Approuvé à 17 voix pour.**
- **2 voix contre (Alain SANCHEZ et Alice PRUD'HOMME par procuration à Alain SANCHEZ), au motif que cette évolution risque de reporter sur les communes certaines actions d'animation auparavant assurées par l'intercommunalité.**

9. Décision modificative n°1 au budget principal de la commune

Le conseil municipal adopte une décision modificative destinée à intégrer diverses recettes supplémentaires et à financer plusieurs opérations. En effet, depuis le vote du Budget Primitif 2026, de nouvelles recettes sont constatées :

- Une subvention départementale de 9 000 € accordée pour le financement d'un poste de bibliothécaire chargé du développement culturel ;
- Le produit de la vente de bois de la parcelle forestière n°24 pour un montant de 24 240 € ;

De plus, le programme « Skate parc » étant reprogrammé pour 2027, les crédits correspondants au reste à charge permettent une recette de 12 415 €.

Le total des recettes supplémentaires s'élève donc à 45 655 €.

Approuvé à l'unanimité

10. Création de deux postes permanents d'agent de maîtrise

Dans le cadre de la campagne de promotion interne 2026, le conseil municipal crée deux postes d'agent de maîtrise afin de permettre les avancements de grade proposés en 2026. Les promotions internes concernent 2 postes en catégorie C sur le grade d'agent de maîtrise à temps non-complet (28,50 h et 24,50 h).

Approuvé à l'unanimité

11. Tarif des repas de cantine à compter de septembre 2026

Malgré l'augmentation du coût facturé par le prestataire, le conseil municipal décide de maintenir le tarif payé par les familles à 5,70 € par repas. La hausse sera intégralement absorbée par le budget communal.

Approuvé à l'unanimité

12. Demande de subvention pour le festival Créa Argentièrre

Le conseil municipal approuve une demande de subvention de 1 000 € auprès du Département afin de soutenir l'organisation de la quatrième édition du festival Créa' Argentièrre, dont la dépense prévisionnelle s'élève à 1 700 €.

Approuvé à l'unanimité

13. Demande de subvention pour les animations de l'automne 2026

Une demande de subvention est déposée auprès du Département à hauteur de 1 000 € pour soutenir l'organisation des manifestations « Octobre Rose », « Halloween » et du marché de Noël, dont la dépense prévisionnelle s'élève à 2 450 €.

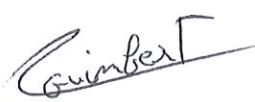
Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

- Madame Sylvia VIGNE remercie les élus investis dans l'organisation des cérémonies et manifestations communales et rappelle les modalités de participation à la cérémonie du 14 juillet.
- Dans le public, un administré signale plusieurs arnaques visant des personnes âgées sur le territoire et dans les communes voisines. Monsieur le Maire indique qu'une réflexion sera menée avec la gendarmerie afin d'envisager une communication de prévention adaptée à destination des publics les plus vulnérables.

Aucune autre question n'ayant été soulevée, Monsieur le Maire interroge le public présent. Aucune question n'est formulée.

La séance est levée à 21H10.

Le Secrétaire de séance Madame Marie GUIMBERT 	Le Maire Monsieur Rémi ROUX  
Procès-verbal signé et publié le 1^{er} septembre 2026	

